

Mont-de-Marsan, la conciliation entre au centre hospitalier

DROIT Depuis le début du mois, une permanence de conciliateur de justice a pris place à l'hôpital Layné. Une expérience inédite

Claire Burckel
c.burckel@sudouest.fr

«**C**ela ne s'est jamais fait dans un hôpital», sourit Nicole Bouneau, vice-présidente de la Fédération régionale des conciliateurs de justice et elle-même conciliatrice. Le projet lui tenait particulièrement à cœur. «C'est comme ça, j'ai toujours aimé aider les autres. J'ai moi-même été visiteuse de malades, parfois j'allais voir les gens, ils avaient plein de questions et je ne savais pas y répondre», poursuit-elle.

Alors, elle a mobilisé les conciliateurs de justice, est allée voir la direction de l'hôpital de Mont-de-Marsan et a entrepris les démarches auprès de la cour d'appel de Pau, dont elle dépend. Cette expérimentation d'un an, qui vient de démarrer, est le fruit d'une convention tripartite et de la détermination de Nicole Bouneau, qui affirme avoir eu un accueil chaleureux partout où elle est allée défendre ce dossier.

À la Maison des usagers

Au bureau de la Maison des usagers du centre hospitalier de Mont-de-Marsan, le premier mardi après-midi de chaque mois, Mokrane Ait-Ali assurera la permanence de conciliateur de justice

PRATIQUE PERMANENCE LE MARDI

La permanence du conciliateur de justice à l'hôpital Layné se déroule le premier mardi après-midi de chaque mois, de 14 à 17 heures, au bureau de la Maison des usagers (417, avenue Pierre-de-Coubertin).

En tout, 13 Conciliateurs œuvrent sur la zone de Mont-de-Marsan.

Les permanences sont répertoriées sur le site Internet: www.conciliateurs.fr

pour les usagers, la famille des usagers et le personnel qui travaille sur place.

«Certains malades sont en difficulté suite à l'éloignement avec leur famille, je cherchais une personne très à l'écoute pour cette permanence», renchérit Nicole Bouneau. «Il faut que les personnes dépendent du service hospitalier pour venir», détaille-t-elle. «Nous sommes un département rural, cette permanence peut les aider».

Troubles du voisinage, relation entre bailleurs et locataires, litiges de consommation le champ de leur activité est large

Des litiges concernant un achat en ligne ou un problème avec un bailleur ont déjà été pris en charge lors de la première permanence



Nicole Bouneau, vice-présidente de la Fédération régionale des conciliateurs de justice, avec Mokrane Ait-Ali, qui sera le conciliateur référent du centre hospitalier de Mont-de-Marsan.

organisée.

«Le besoin, je crois qu'il y est, plaide-t-elle. Maintenant, il faut que ça se sache et qu'il y ait le déclencheur.» Elle, comme tous les autres Conciliateurs de justice, sont bénévoles. Ils mettent leur temps et leurs compétences au service de leurs concitoyens pour régler des litiges de la vie quotidienne.

Une fonction encadrée

Désormais, la conciliation est même obligatoire pour les litiges portant sur un montant de moins de 4.000 euros.

Troubles du voisinage, souci de copropriété, propriété, relation entre bailleurs et locataires, litiges de consommation ou entre commerçants, le champ de leur activité est large.

«Nous sommes assermentés et nommés par le premier président de la cour

d'appel de Pau. Pour être conciliateur, il faut trois ans de pratique juridique, une enquête de moralité est faite, on est reçu, par le juge d'instance et le délégué du tribunal d'instance, le parquet fait une enquête», narre-t-elle.

«Nous devons rester dans notre rôle, nous ne sommes pas juges ou avocats, ni conseillers juridiques. On a des limites», assume-t-elle.

Des limites, beaucoup de patience et une qualité d'écoute énorme, car il faut garder son sang-froid lorsque les deux parties ne s'entendent pas et qu'on essaie de les faire dialoguer.

«Notre satisfaction, c'est lorsqu'on arrive à faire communiquer deux personnes en litige, que l'on peut faire un accord et le valider», détaille Nicole Bouneau, qui avoue parfois «en prendre plein la tête».